

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE<sup>1</sup>

### *Le chef de la biodiversité de l'ONU signe un Mémoire d'entente avec le Conseil pour l'avenir du monde*

*Hambourg / Montréal, 12 décembre 2011:* Aujourd'hui, M. Ahmed Djoghlaïf, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) a signé un Mémoire d'entente avec le Conseil pour l'avenir du monde d'Hambourg, en Allemagne, afin d'établir un cadre de travail de coopération pour promouvoir la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention et de son Plan stratégique 2011 à 2020 et ses objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Le Conseil pour l'avenir du monde informe et conseille les décideurs sur les meilleures politiques pour un avenir durable et récompense chaque année des politiques visionnaires avec son prix Future Policy Award.

« Il est important d'identifier et de promouvoir des lois et politiques qui réussissent à protéger, évaluer et réguler la biodiversité afin de support la mise en œuvre de la Convention par les parties contractantes. Nous nous réjouissons de travailler en étroite relation avec le Conseil pour l'avenir du monde. » d'expliquer, Ahmed Djoghlaïf.

Lors de l'Année internationale de la biodiversité, les deux organisations ont travaillé ensemble pour mettre en évidence les meilleures pratiques en matière de politiques relatives à la biodiversité. Les délégués, ministres, décideurs, les médias et les donateurs réunis à la cérémonie d'attribution du prix *Future Policy Award 2010* à Nagoya, au Japon, dont le premier prix a été décerné à la loi de 1998 du Costa Rica sur la biodiversité, considérée par le Conseil pour l'avenir du monde comme un jalon important de l'excellence puisqu'elle répond aux objectifs de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique. Le prix d'argent est allé à la Loi du parc marin de la Grande barrière de corail de l'Australie, la Loi du Japon, pour la biodiversité, la Loi sur la diversité de la nature norvégienne ainsi que l'Indice de « bonheur national brut » du Bhoutan, tous mentionnés comme d'autres politiques exemplaires.

En cette Année internationale sur les forêts, le Conseil pour l'avenir du monde, en partenariat avec le Secrétariat de la Convention ainsi qu'avec le Forum des Nations Unies sur les forêts et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture orientera ses prix sur des politiques qui contribuent le mieux à la conservation et au développement durable des forêts. Les lauréats du Prix *Future Policy Award 2011* ont été annoncés à New York en septembre dernier. La politique national forestière du Rwanda a remporté le prix Or, la politique de la Gambie et la Loi forestière communautaire des États-Unies connue comme "Lacey Act", avec sa modification de 2008 ont reçu le Prix Argent.

« Sous le leadership d'Ahmed Djoghlaïf, la communauté internationale a convenu d'un Plan d'action ambitieux pour la biodiversité à atteindre d'ici 2020. À la lumière de la crise imminente de la biodiversité et en cette Décennie des Nations Unies sur la biodiversité, le Conseil pour l'avenir du monde se réjouit de la collaboration avec le Secrétariat de la

---

<sup>1</sup> Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une traduction de courtoisie.

Convention dans l'identification et la diffusion des meilleures pratiques politiques relatives à la biodiversité dans l'intérêt des générations futures », explique Alexandra Wandel, directrice du Conseil pour l'avenir du monde.

Le Mémoire d'entente signé aujourd'hui couvre la coopération en cours pour les événements relatifs au prix *Future Policy Award*. Ces événements seront préférablement organisés en conjonction avec les réunions de la Conférence des Parties à la Convention, afin qu'y participent des représentants de haut niveau et que ceux-ci puissent augmenter leur intérêt mutuel pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. De plus, cela permettra aux Parties de partager leur expérience et expertise dans le domaine des politiques et lois relatives à la biodiversité et explorer des opportunités pour disséminer les résultats de recherche sur la biodiversité, les documents académiques, et le matériel de formation de la CDB ainsi que les événements du Conseil pour l'avenir durable, ceci dans le but de fournir une compréhension approfondie des valeurs et standards de lois et politiques honorées par le prix *Future Policy Awards*.

### *Notes aux éditeurs :*

#### **Le Conseil pour l'avenir du monde-The World Future Council**

Le Conseil pour l'avenir du monde (The World Future Council) vise à amener les intérêts des générations futures au centre de l'élaboration de politiques. Ses 50 membres éminents du monde entier ont déjà réussi à promouvoir le changement. Le Conseil répond à des défis pour notre avenir commun et fournit aux décideurs des solutions politiques efficaces. Le Conseil pour l'avenir du monde est enregistré comme une fondation de bienfaisance à Hambourg, en Allemagne.

Le prix *Future Policy Awards* honore les politiques qui créent des conditions de vie meilleures pour les générations actuelles et futures. Le but du prix est de sensibiliser l'opinion mondiale sur ces politiques exemplaires et accélérer l'action politique pour une société plus juste, durable et pacifique. Il s'agit de la première récompense honorant les politiques plutôt que des gens au niveau international.

Pour plus d'informations, visitez le [www.worldfuturecouncil.org](http://www.worldfuturecouncil.org), ou contactez Mme Ina Neuberger (Médias pour le Conseil pour l'avenir du monde) au [ina.neuberger@worldfuturecouncil.org](mailto:ina.neuberger@worldfuturecouncil.org), ou +49 (0)40 30 70 914-16.

#### **La Convention sur la diversité biologique (CDB)**

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés



Convention sur la  
diversité biologique



d'incitation, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation active et à part entière des parties prenantes pertinentes, incluant les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et la communauté des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un traité supplémentaire à la Convention, vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent soixante pays et l'Union européenne sont Parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal, au Canada. Pour davantage d'informations, visitez : [www.cbd.int](http://www.cbd.int).

Le Plan stratégique pour la biodiversité et les objectifs d'Aichi peuvent être consultés au : <http://www.cbd.int/sp/>

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec : David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou à [david.ainsworth@cbd.int](mailto:david.ainsworth@cbd.int); ou Johan Hedlund au +1 514 287 6670 ou à [johan.hedlund@cbd.int](mailto:johan.hedlund@cbd.int).